



*Saint-Dolay*

**Argent de poche- Autorisation Parentale 2026**

A faire remplir impérativement par les parents ou le tuteur légal.

**En cas d'absence de cette autorisation, le dossier ne pourra être pris en compte.**

Madame, Monsieur ..... en qualité de tuteur légal,

Atteste après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel ma fille ou mon fils s'engage.

La Commune de SAINT DOLAY ne sera pas employeur des jeunes participants à l'action « Argent de poche ». En aucun cas, la bourse versée pour la participation à l'action « Argent de poche » ne sera considérée comme un salaire.

Les jeunes, entrant dans l'action « Argent de poche », devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présence couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.

La Commune de SAINT DOLAY s'engage à souscrire auprès d'une compagnie, un contrat d'assurance responsabilité civile, lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des activités.

Autorise mon enfant à participer à l'action « Argent de poche » ci-dessous :

Prénom : .....Nom : .....

Domicilié(e) .....

.....

Pour les mineurs, autorisation « droit à l'image à signer »

Dans le cadre de l'action « Argent de poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés, ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les missions effectuées sur la Commune et non à des fins commerciales.

Autorise les prises de vue de mon enfant

Refuse les prises de vue de mon enfant.

Fait à ....., le .....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé



# ARGENT DE POCHE : CONTRAT DE PARTICIPATION

*Ce contrat est engagement de votre part, mais également de la part de l'encadrant de l'activité, à respecter certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées. Lisez-le attentivement avant de le signer.*

## **Concernant la ponctualité**

◆ J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous.

Toute personne arrivant après le démarrage de la mission ne sera pas acceptée à y participer.

◆ Je m'engage à participer à la totalité du temps d'activité et de ce fait, à ne pas quitter les lieux avant l'horaire prévue, y compris pendant le temps de pause.

## **Concernant la périodicité de la mission**

◆ La mission se déroule pendant les vacances scolaires sur un temps de 3h30, comprenant une pause d'une demi-heure.

## **Concernant la réalisation des missions**

◆ Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements adaptés à la nature des tâches qui me sont confiées.

◆ Etant indemnisé pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute sa durée, l'usage des téléphones portables est strictement interdit. En conséquence, les téléphones portables devront être éteints ou à minima être placés sur mode silencieux.

## **Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les missions**

◆ Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés.

Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.

Je porte une tenue décente et adaptée.

◆ Je reste poli avec mon entourage, c'est-à-dire avec les encadrants, les autres participants et les usagers.

◆ Durant mon travail, je ne gêne pas les autres personnes de mon entourage.

◆ Je prends soin du matériel qu'on me confie. Si nécessaire, je le lave et le range à l'issue de la mission. Je le remets à l'encadrant à la fin de la mission.

◆ Les consommations d'alcool et de stupéfiants sont strictement interdites. Aucune personne en état d'ébriété ne sera acceptée. Je consomme du tabac uniquement sur mon temps de pause.

## **Concernant l'indemnisation de la mission**

◆ Toute réalisation satisfaisante d'une mission entraîne le versement d'une indemnité. Cette indemnité est fixée à 15 € par mission (durée : 3 heures effectives + 30 minutes de pause).

## **Concernant les sanctions appliquées**

Le non-respect d'un des points énoncés ci-dessus entraînera les sanctions suivantes :

◆ Non indemnisation de la mission pour laquelle les consignes n'ont pas été respectées ou durant lequel votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

◆ Exclusion temporaire ou définitive de l'action Argent de poche.

◆ J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et je m'engage à le respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.

Fait à ..... en deux exemplaires, le .....

**Signature du référent du projet**  
Carole RABILLARD

**Signature du participant,**

Précédée de la mention « Lu et approuvé »

**Signature(s) du (des) parent(s),**